

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 066-216601591-20251106-A432025-DE



SEANCE du : 06 11 2025
Convocation du : 30 10 2025
Membres en exercice : 06
Membres présents : 06
Membres absents : 00

Présents : Mesdames ARNAU Conchita PRUDENTOS Stéphanie, RIVIERE Jeannie Messieurs BEY Jean Claude, PINEL Gilbert, SEGUY Jean Luc,

Absents

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-cinq et le six novembre à 18 h30 le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération *Astreinte eau 2025*

Le Maire expose à l'assemblée :

Que depuis le départ du prestataire qui assurait le fonctionnement des stations d'épuration de la commune, la mission d'exploitation et de surveillance est assurée par l'employé communal.

Vu l'article 5 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif aux modalités d'indemnisation des astreintes ;

Vu la mise en disponibilité de l'agent titulaire en date du 30 septembre 2023 ;

Vu le recrutement d'un agent contractuel sous CDD à compter du 2 octobre 2025 pour assurer le remplacement ;

Le Maire propose d'attribuer à l'agent concerné une compensation financière au titre des astreintes effectuées pour l'exploitation des stations d'épuration (STEP)

Considérant :

Que les missions d'exploitation des STEP nécessitent un dispositif d'astreinte afin d'assurer la continuité du service public ;

Que l'agent a assuré une semaine complète d'astreinte en 2025 ;

Que le montant de l'astreinte exploitation STEP est fixé à **159,20 € par semaine** ;

Que pour l'année 2025, le montant total dû s'élève à **318,40 €**, correspondant à deux semaines d'astreinte ;

Que cette indemnité doit être versée au mois de décembre 2025 :

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le
ID : 066-216601591-20251106-A432025-DE

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le Maire,
Jean-Luc SEGUY



Le secrétaire de séance

